

PORTUGAL

Date des élections: 2 décembre 1979

But de la consultation

Renouvellement de tous les députés à la suite de la dissolution du Parlement prononcée par le Président de la République le 11 septembre 1979 sur avis favorable du Conseil de la Révolution.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Portugal, l'Assemblée de la République, se compose de 246 députés* élus par les électeurs résidant sur le territoire national et, en outre, de députés élus par les électeurs résidant hors du territoire national. Ces derniers forment deux circonscriptions électorales, l'une composée des territoires européens et l'autre des autres territoires et de Macao, qui élisent chacune un député pour un nombre d'électeurs inférieur à 55000 et 2 députés pour un nombre d'électeurs supérieur. La durée normale de la législature est de 4 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen portugais qu'il réside au Portugal ou hors du pays, âgé de 18 ans révolus et inscrit sur les listes électorales. Sont privés du droit de vote les aliénés et les débilés mentaux, les incapables, les criminels purgeant leur peine, les personnes privées de leurs droits politiques et certaines catégories de personnes qui, avant le 25 avril 1974, exerçaient des fonctions publiques importantes et n'ont pas clairement répudié avant cette date le régime politique alors en vigueur.

Les listes électorales sont permanentes; elles sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen portugais ayant qualité d'électeur est éligible au Parlement. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'appartenance au Gouvernement et avec le service actif dans les forces armées ou de police, de même qu'avec une charge de magistrat, un poste de diplomate et certaines fonctions publiques ou ecclésiastiques. Les citoyens portugais qui ont également une autre nationalité ne peuvent être candidats dans la circonscription qui jouxte le territoire du pays dont ils possèdent aussi la nationalité. Les députés qui sont fonctionnaires de l'Etat ou d'entreprises publiques ne peuvent exercer leurs activités pendant que l'Assemblée est en fonction. Les candidatures sont présentées par les partis politiques. Les listes peuvent comporter des citoyens non inscrits à ces partis.

Les députés sont élus dans 22 circonscriptions au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle selon la méthode d'Hondt. Les listes doivent comporter un nombre de

* Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XIII* (1978-79), p. 29.

candidats égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription. Les électeurs ne peuvent voter que pour une seule liste.

En cas de vacance de siège à l'Assemblée, en cours de législature, le siège est pourvu par le premier des «viennent ensuite» de la liste à laquelle appartient le titulaire.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le Parlement élu en 1976 serait normalement arrivé au terme de son mandat en 1980. Le Président de la République, le Général Antonio Ramalho Eanes, a annoncé le 13 juillet 1979 son intention de le dissoudre et de faire procéder à des élections. La dissolution a été prononcée officiellement le 11 septembre. Le Président a justifié celle-ci dans un discours public par «la nécessité impérieuse de trouver des solutions politiques stables», étant prouvée «dans le cadre parlementaire existant l'impossibilité d'obtenir un minimum de stabilité gouvernementale avec des gouvernements minoritaires».

Cette instabilité s'était notamment manifestée dans l'échec du Gouvernement non partisan de M. Alfredo Nobre da Costa tombé le 14 septembre 1978 trois semaines après son entrée en fonction et dans celui du Dr. Carlos Mota Pinto, non partisan aussi, entré en fonction le 22 novembre 1978 et qui était tombé le 7 juin 1979, à la suite de motions de censure présentées par le Parti socialiste et par le Parti communiste. Ces difficultés reflétaient également la crise économique et financière du pays où sévissaient un chômage considérable et un taux d'inflation élevé. Un gouvernement intérimaire non partisan chargé de préparer les élections a été mis en place le 30 juillet, avec comme Premier Ministre le Dr. Maria de Lurdes Pintasilgo.

Le jour du scrutin, la participation des électeurs a été très forte, atteignant un taux de 82,87%. La coalition électorale de l'Alliance démocratique (AD) constituée par le Parti social-démocrate (PSD), dirigé par le Dr. Francisco Sa Carneiro, le Parti du Centre démocratique et social (CDS), le Parti populaire monarchique (PPM) et le Groupe du Manifeste réformateur a gagné la majorité absolue avec 128 sièges sur 250. Aux précédentes élections, les partis qui composaient l'Alliance avaient obtenu 115 sièges sur 263. La coalition électorale de l'Alliance du Peuple uni (APU) constituée par le Parti communiste portugais dirigé par M. Alvaro Cunhal et par le Mouvement démocratique populaire a enregistré également de nets progrès; elle a remporté 47 sièges, contre 40 aux précédentes élections pour les partis qui la composaient. En revanche, le Parti socialiste dirigé par M. Mario Soares a perdu 33 députés. Au total, c'est la première fois depuis le 25 avril 1974 qu'une formation politique a gagné la majorité absolue au Parlement. C'est aussi la première fois que les partis de centre-droite l'ont emporté sur l'ensemble des partis à orientation de gauche.

Le Premier Ministre du Gouvernement intérimaire a démissionné à la fin de 1979. Le Dr. Sa Carneiro a été nommé Premier Ministre et a formé un Gouvernement composé entièrement de civils, au nombre de 14, et dont tous proviennent des partis de l'Alliance démocratique. La composition du nouveau Gouvernement a été approuvée par le Président de la République le 31 décembre 1979.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à l'Assemblée de la République

Nombre d'électeurs inscrits.	7 249 346	
Votants.	6 007 453	(82,87%)
Bulletins blancs ou nuls.	163 714	
Suffrages valablement exprimés.	5 843 739	

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges	Nombre de sièges à la veille de la dissolution	Nombre de sièges remportés aux précédentes élections
Alliance démocratique (AD)*.	2 554 458	45,52	121		
Parti social-démocrate (PSD)**.	141 227***	2,35***	1***	38	73
Centre démocratique et social (CDS)**	23523***	0,39***		41	42
Parti socialiste (PS)	1642136	27,33	74	101	107
Alliance du Peuple uni (APU)****.	1 129 322	18,8	47	40	40
Parti communiste portugais (PCP)					
Mouvement démocra- tique populaire (MDP).					
Union démocratique popu- laire.	130 842	2,18			
Indépendants					42*
			250	263	263

* Coalition électorale de 1979 groupant le Parti social-démocrate (PSD), le Parti du Centre démocratique et social (CDS), le Parti populaire monarchique (PPM) et le Groupe du Manifeste réformateur.

** Le PSD et le CDS se sont présentés séparément aux Iles de Madeira et Açores.

*** Aux Iles de Madeira et Açores seulement.

**** Coalition électorale de 1979 groupant le Parti communiste portugais (PCP) et Mouvement démocratique populaire (MDP).

***** Députés ayant quitté le PSD, le PS et le CDS.

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Avocats et juristes.	59
Fonctionnaires.	47
Professeurs.	34
Ingénieurs.	24
Ouvriers.	19
Administrateurs d'entreprise.	16
Médecins.	14
Economistes.	11
Journalistes.	8
Etudiants.	6
Autres.	12
	250

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes.	227
Femmes.	23
	250

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

20-30 ans.	12
31-40 ».	89
41-50 ».	70
51-60 ».	56
Plus de 60 ans.	23
	250